

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

CONSEIL MUNICIPAL
de COUCY
Séance du 11 SEPTEMBRE 2009

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Andrée LARCHER, Francine CONNOT, Laurence COULMY,
Nadine DELSUC, Daniel LANGLET, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER,
Emmanuel SIMON, Daniel LAMBERT

Absente Excusée : Thérèse RIVA

Secrétaire de séance : Gilles MAILLARD

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGE MATERNITE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du futur congé maternité de la secrétaire de mairie, il est nécessaire de recruter une personne qui assurera son remplacement. Afin de prendre connaissance du fonctionnement du service et des affaires en cours, cet agent sera en poste du 14 septembre au 30 septembre 2009. Il sera ensuite employé à partir du 1^{er} jour d'arrêt pour congé de la secrétaire.

Vote à l'unanimité

CREATION D'UN OSSUAIRE

Le Maire informe l'assemblée, qu'à la suite des opérations de reprises de concessions, il sera nécessaire de créer un ossuaire dans le cimetière communal.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal, décident la création d'un ossuaire et acceptent le devis des Pompes Funèbres Zanchetta pour un montant de 1 635.87 €.

Vote à l'unanimité

AMENAGEMENT DU BATIMENT COMMUNAL

Le Maire expose à l'assemblée qu'il va être nécessaire d'engager des travaux d'aménagement intérieur dans le bâtiment communal de Coucy 2.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises : Dethière/Braga/Noizet, après en avoir discuté les membres du Conseil décident d'accepter le devis de l'entreprise Noizet pour un montant de 17 408 € HT

Vote à l'unanimité

ACHAT TERRAIN A COUCY 2

Le Maire fait savoir aux membres du Conseil qu'un propriétaire souhaite vendre deux terrains situés à Coucy 2 (cadastrés 363 et 314 section B). Il explique qu'en raison de l'emplacement d'un des terrains (au bout de la rue des écoles), il est nécessaire d'en préempter une partie afin de prolonger la rue à l'avenir et ainsi rendre accessible d'autres parcelles qui sont susceptibles d'être un jour constructibles.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil décident :

- De prendre en charge les frais de bornage nécessaire à la préemption (2 abstention)
- D'indemniser le propriétaire à hauteur de 10 € le m² préempté (1 contre)

CONGES EXCEPTIONNELS DU PERSONNEL

En matière d'autorisations spéciales d'absences pour raisons familiales, la loi prévoit l'octroi d'autorisations d'absence aux fonctionnaires mais n'en précise ni les cas ni la durée.

De ce fait, et afin d'harmoniser ces autorisations pour chaque agent communal, une liste d'autorisations d'absences pour raisons familiales est proposée aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent les motifs d'absences et la durée des congés relatifs.

Vote à l'unanimité

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GARDERIE

Lors de la précédente réunion, il avait été question de promouvoir la garderie en dehors des heures scolaires et d'en favoriser son accès en prenant en charge une partie du coût horaire facturé aux familles.

Emmanuel SIMON présente à l'assemblée les modalités de prise en charge et l'intérêt de cette garderie.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil décident :

- Que la municipalité prendra à sa charge 1.20 € par heure de garderie. Cette somme sera déduite du montant facturé aux enfants de Coucy.
- De provisionner un budget de 600 €.

Vote à l'unanimité.

HEURES COMPLEMENTAIRES :

A la suite d'un remplacement effectué par un agent communal, le conseil municipal décide que les heures effectuées (8 h) seront payées en heures complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Vente de Tickets de Cantine :

Il sera prochainement possible de se procurer des tickets pour la cantine à la Mairie de Coucy, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Livraison de Fioul :

Andrée Larcher demande que la municipalité organise des livraisons de fioul en regroupant les foyers intéressés, ce qui permettrait de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Le maire propose de faire circuler un questionnaire.

La séance est levée à 20h15